



Objet : Modification de l'aire de mouvement et mise en service de 6 postes de stationnement provisoires pendant les travaux d'extension du terminal.

En vigueur : Du 21 avril 2022 au 28 décembre 2022

Lieu : AD : Martinique Aimé Césaire TFFF

**Ce SUP AIP AIRAC CAR-SAM-NAM annule et remplace le SUP AIP AIRAC CAR-SAM-NAM 007/21
(CHG : Fermeture du taxiway LIMA entre L1 et L2)**

Préambule :

L'objet de ce supplément d'AIP est de décrire les modifications impactant l'aire de trafic durant les travaux de construction d'une jetée pour le traitement des vols régionaux.

D'autre part, en raison de l'état dégradé de la couche de roulement du TWY Lima, ce SUP AIP intègre sa fermeture, entre les points d'attente intermédiaires Lima 1 et Lima 2 (voir cartes ADC 01 en page 2, schéma en page 3, et carte APDC 02 en page 4)

Description :

Dans le cadre des travaux, l'aire de trafic à l'Est de l'aérogare est modifiée. Des postes de stationnement sont fermés et des postes de stationnement provisoires nommés P1, R1, R2, R3, R4, R5 sont mis en service. De plus, un dévoiement de la voie de service existante est réalisé au droit de la zone de chantier (voir carte ADC 01 en page 2 et schéma en page 3).

Parallèlement, sur le reste de l'aire de trafic, les conditions d'exploitation de postes de stationnement sont modifiées avec la mise en place d'un marquage permettant l'accueil d'hélicoptères sur la plateforme (voir schéma en page 3).

Tous les aéronefs à l'arrivée sont placés par un placeur tel que précisé dans l'article 29 de l'Arrêté Préfectoral R02-2017-06-08-003 du 06 juin 2017 relatif aux mesures de sécurité, de protection incendie, de prescriptions sanitaires et de salubrité applicable sur l'aéroport Martinique Aimé Césaire.

Création de points de vérification INS pour les postes de stationnement provisoires :

Durant la phase de travaux, des points de vérification INS ont été définis pour les postes de stationnement provisoires R1 à R5 pour faciliter l'utilisation des postes de stationnement (voir schéma en page 3).

Points de vérification INS pour les postes de stationnement provisoires :

Points de vérification INS des postes R1 à R5	INSR1	14°35'41.41"N,	060°59'49.76"W
	INSR2	14°35'40.21"N,	060°59'48.95"W
	INSR3	14°35'40.19"N,	060°59'50.73"W
	INSR4	14°35'39.65"N,	060°59'53.95"W
	INSR5	14°35'39.16"N,	060°59'56.12"W

CONDITIONS D'EXPLOITATION DE L'AIRE DE TRAFIC MODIFIEE ET DU TWY A :

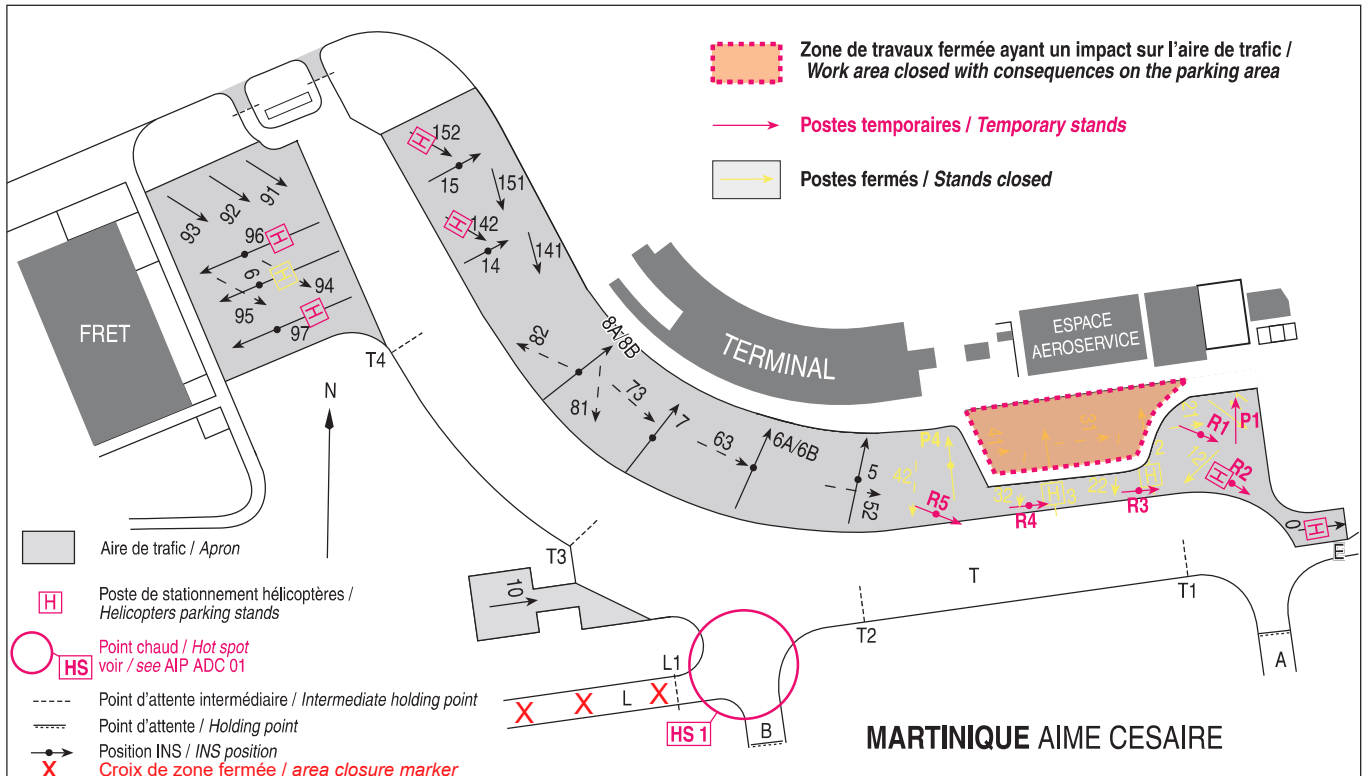
Le chantier d'extension impacte les conditions d'exploitation comme suit :

- Postes de stationnement 2, 3, 4, 11, 12, 21, 22, 31, 32, 41, 42 fermés H24.
- Mise en exploitation des postes P1 et R1 à R5.
- Modification du tracé de la voie de service longeant l'aire de trafic face aux nouveaux postes de stationnement.

Les postes de stationnement prévus pour accueillir des hélicoptères sont les suivants : 0, R2, 96, 97, 142 et 152.

- Le marquage pour l'accueil d'hélicoptères consiste en 3 cercles concentriques conformément aux spécifications associées au règlement EU 2018/1139.
- En amont de toute opération d'hélicoptère, un PPR de 72h doit être notifié à l'adresse pca@martinique.aeroport.fr ou par fax au 0596 42 18 77.
- Pas d'hélicoptère autorisé au poste 9.

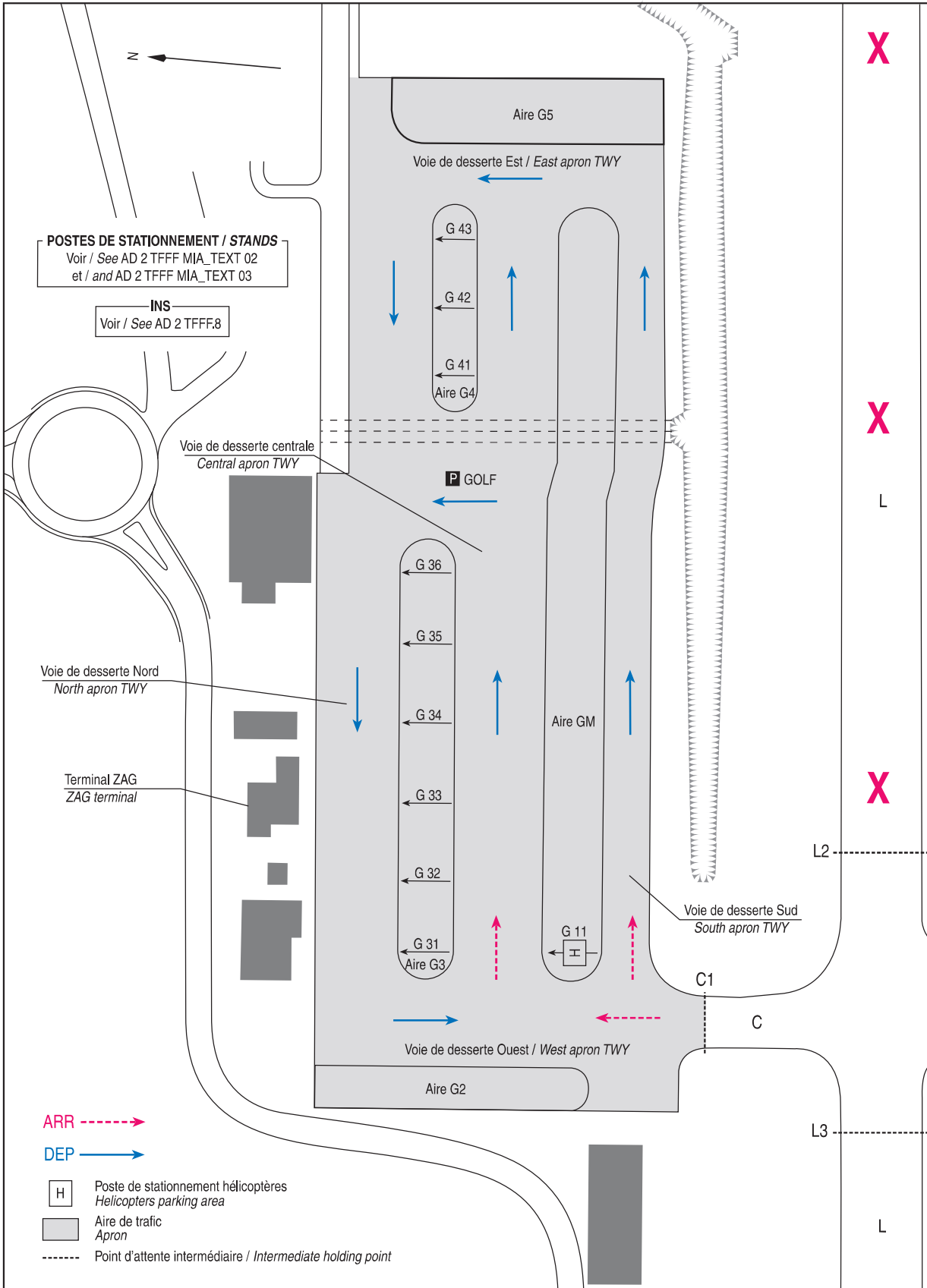
Pour les B747, ne pas utiliser le TWY A pour dégager la piste 10 lorsque le poste 0 est occupé par un aéronef (souffle sur poste 0).



AIRE DE STATIONNEMENT

MARTINIQUE AIME CESAIRE

Parking areas
PRKG GOLF



CONDITIONS D'EXPLOITATION DES POSTES IMPACTES PAR LA MODIFICATION DE L'AIRE DE TRAFIC :

Nom du poste	Sorties	Aéronef de référence et/ou envergure MAX (m)	Aéronef de référence et/ou longueur MAX (m)	Utilisation Observations
0	AD	ATR 72 - 27	ATR 72 - 27.16	Non exploitable de nuit.
	A	Bell 429 - ϕ 10.91	Bell 429 - 13.11	Stationnement de jour uniquement.
P1	P	A330-900 - 64.00	A330-900 - 63.69	Neutralisé en entrée et en sortie par R1, R2, R3. Repoussage vers l'Ouest obligatoire.
5	P	B777-300ER - 64.80	B777-300ER - 73.86	Neutralisé par P52. Pas de repoussage de B747 vers l'Est (nez à l'Ouest) pour quitter le P5 lorsque le poste 0 est occupé par un aéronef.
9	P	B747-400 - 64.4	B747-400 - 70.6	Lors de repoussage, neutralise les sorties hangars. Les ACFT de code C à F devront être repoussés au Nord- Ouest et tractés jusqu'au T4.
96	P	B737-800 - 34.32	B737-800 - 39.48	Neutralisé par les postes 9, 91, 92, 93, 94, 95. Les ACFT de code C devront être repoussés au Nord-Ouest et tractés jusqu'au T4.
	A	Puma AS332 - ϕ 15.6	Puma AS332 - 18.70	Neutralisé en entrée et sortie par les postes 9, 94, 95.
97	P	B737-800 - 34.32	B737-800 - 39.48	Neutralisé par les postes 9, 91, 92, 93, 94, 95. Les ACFT de code C devront être repoussés au Nord-Ouest et tractés jusqu'au T4.
	A	Puma AS332 - ϕ 15.6	Puma AS332 - 18.70	Neutralisé en entrée et sortie par les postes 9, 95.
142	A	ATR72 - 27.05	ATR 72 - 27.16	Neutralisé par le poste 14.
	A	Puma AS332 - ϕ 15.6	Puma AS332 - 18.70	Neutralisé en entrée et sortie par le poste 14.
152	A	ATR72 - 27.05	ATR 72 - 27.16	Neutralisé par le poste 15.
	A	Puma AS332 - ϕ 15.6	Puma AS332 - 18.70	Neutralisé en entrée et sortie par le poste 15.
R1	AD	ATR 72-600 - 27.05	ATR 72-600 - 27.16	Neutralisé en entrée par R3. Neutralisé en sortie par R2. Neutralisé en entrée et en sortie par P1.
R2	AD	ATR 72-600 - 27.05	ATR 72-600 - 27.16	Neutralisé en entrée et en sortie par P1.
	A	Puma AS332 - ϕ 15.6	Puma AS332 - 18.70	Neutralisé en entrée et sortie par P1.
R3	AD	ATR 42-600 - 24.57	ATR 42-600 - 22.57	Neutralisé en entrée et en sortie par P1.
R4	AD	ATR 42-600 - 24.57	ATR 42-600 - 22.57	
R5	AD	ATR 72-600 - 27.05	ATR 72-600 - 27.16	

Légende (sorties de poste) :

- A : Autonome
- AD : sortie autonome avec virage à droite
- P : Push back